

Délibération N° 2018-79

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 19 octobre 2018,
sous la présidence de M. James WALKER, Vice-président du Conseil d'administration**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 31 mai 2018

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 31 mai 2018.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 20
Dont :
Pour : 19
Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 22 octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.